

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 octobre 2009

CP 09/10-08

L'an deux mil neuf, le 26 octobre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Astruc et Astoul ;

Absents, excusés : MM. Roset et Bénech.

**RESTAURATION DES SOUBASSEMENTS DE
LA FAÇADE NORD DE L'AILE EST DE L'ABBAYE DE
BELLEPERCHE
AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 270-08**

I – Rappel du contexte

Lors du Budget primitif de 2008, l'Assemblée départementale a approuvé la restauration des soubassements de la façade Nord de l'aile Est de l'Abbaye de Belleperche. Cette opération s'est concrétisée par le lancement en procédure adaptée d'un marché de travaux comprenant deux tranches : une tranche ferme en 2008 et une tranche conditionnelle en 2009.

L'entreprise BOURDARIOS a été attributaire de ce marché n° 270-08 pour un montant de 105 076,46 € HT qui lui a été notifié le 6 août 2008.

II – Objet de la présente délibération

La présente délibération a pour objet d'approuver l'avenant n° 1 modifiant le marché n° 270-08 conclu avec l'entreprise BOURDARIOS.

III – Présentation de l'avenant

Lors de l'exécution des travaux, une cavité sur le mur de la façade Est a été découverte lors de l'enlèvement de la végétation et des détritux. Cette cavité d'environ 21 m³, probablement creusée par des crues anciennes, doit être comblée pour des raisons de conservation et de stabilité du bâtiment.

A cet effet, il est nécessaire d'effectuer les travaux suivants :

- réalisation d'un béton de chaux pour combler la cavité découverte,
- décaissement des terres et gravois par nappes successives pour réaliser le béton y compris régalage en fin de chantier,
- nettoyage au karcher des parements en briques recouverts de mousse et de végétation,
- augmentation de la quantité de briques foraines sur les parements des soubassements.

Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à 16 816,84 € HT, ce qui représente 16 % d'augmentation par rapport au montant du marché initial.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 6 octobre 2009 s'est prononcée favorablement sur l'avenant proposé.

Compte tenu de ces modifications, le montant global du marché initialement arrêté à 105 076,46 € HT est porté à 121 893,30 € HT, soit 145 784,39 € TTC.

Les autres dispositions du présent marché de travaux restent inchangées.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 21 février 2008 approuvant la restauration des soubassements de la façade Nord de l'aile Est de l'Abbaye de Belleperche,

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie le 6 octobre 2009,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 270-08 conclu avec l'entreprise Bourdarios, ayant pour objet l'exécution des travaux supplémentaires suivants :
 - réalisation d'un béton de chaux pour combler la cavité découverte,
 - décaissement des terres et gravois par nappes successives pour réaliser le béton y compris régalage en fin de chantier,
 - nettoyage au karcher des parements en briques recouverts de mousse et de végétation,
 - augmentation de la quantité de briques foraines sur les parements des soubassements ;
- Précise que le montant global du marché initialement arrêté à 105 076,46 € HT est porté à 121 893,30 € HT, soit 145 784,39 € TTC ce qui représente 16 % d'augmentation ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, l'avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,